

AVRIL

LE 3 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 avril 2017 au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

| | |
|---------------------------|--------------------------|
| Madame Chantale Beaudoin | Madame Johanne Bergeron |
| Madame Johanne Morissette | Madame Lise Ouellette |
| Madame Caroline Breault | Monsieur Claude Beaudoin |

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente : Madame Caroline Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

2017-04-064

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

Il est proposé par Madame Lise Ouellette et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia :

1. Abat-poussière saison estivale 2017
2. Demande de Monsieur André Martin - Réparation des bornes de vidange (purgés) endommagées sur le réseau d'eau potable

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-065

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 06 MARS 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 6 mars 2017 a été remise à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chantale Beaudoin et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-066

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 09 MARS 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 9 mars 2017 a été remise à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chantale Beaudoin et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

COMITÉ CULTUREL

La conseillère, madame Chantale Beaudoin effectue le suivi de la dernière rencontre :

- Remise du compte-rendu de la réunion tenue le 13 février 2017
- Explications du Fonds culturel de 13 000 \$ pour la MRC lors de la rencontre du 28 mars 2017
- Prochaine rencontre le mercredi 3 mai 2017

COMITÉ OMH

La conseillère, madame Johanne Morissette effectue le suivi des dernières rencontres :

- Lors de la rencontre de février, résolution en faveur du Regroupement avec seulement une MRC
- Lors de la rencontre du 24 mars 2017, Monsieur Adrien Pellerin a assisté à la rencontre; plusieurs discussions sur les possibilités de regroupement.
- Prochaine rencontre mardi le 18 avril 2017

QUESTIONS FAMILIALES

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne le concours PFM.

LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, madame Caroline Breault effectue le suivi de la dernière rencontre :

- Présentation du bilan financier 2016
- Programmation hiver 2017 en cours
- Activités durant la Semaine de relâche
- Prochaine rencontre en juin

RÉGIE DES DÉCHETS

La conseillère, madame Lise Ouellette mentionne que la prochaine réunion aura lieu en avril 2017.

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin mentionne que la prochaine réunion aura lieu le 17 avril 2017.

TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC ET TRANSPORT COLLECTIF

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin, effectue le suivi des dernières rencontres :

- La Municipalité a seulement droit de vote lors de l'assemblée générale de Transport Adapté Grand Tronc.
- Madame Chantal Roussel, qui est résidente de Saint-Sylvère, siège au conseil d'administration.
- Transport collectif de la MRC de Bécancour : Il a été question des problèmes de transport vécus dernièrement.

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne qu'il y a eu un suivi sur le dossier de la fibre optique.

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - MARS 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour mars 2017.

CORRESPONDANCE - MARS 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim présente la correspondance du mois de mars 2017 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2017-04-067

COMPTE DE MARS 2017

CONSIDÉRANT que la liste des comptes payés ou à payer du mois de mars 2017 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 95 692,39 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Breault et résolu :

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de mars 2017, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-068

ENTRETIEN DES PELOUSES - EMBAUCHE POUR LA SAISON ESTIVALE 2017

La conseillère Caroline Breault, ayant déclaré son intérêt (son père est impliqué dans le dossier), ne participe pas aux délibérations et ne vote pas.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère désire faire des soumissions par invitation pour l'entretien des pelouses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Sylvère invite les personnes ou entreprises suivantes à soumissionner pour l'entretien des pelouses :

- Monsieur André Morin
- Fleurs de France enr
- Monsieur Jean-François Gabiault

QUE l'appel d'offres soit également publié sur le site Web et la page Facebook de la Municipalité.

QUE la date limite pour recevoir les offres soit le 19 avril 2017.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2017-04-069

CROIX-ROUGE - CANADIENNE - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu l'entente de service aux sinistrés d'une durée de trois ans entre la municipalité de Saint-Sylvère et la Croix-Rouge Canadienne;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit verser un montant fixe de 160,00 \$ par année pour se prévaloir de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Ouellette et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Sylvère accepte l'entente de service aux sinistrés proposée par la Croix Rouge Canadienne, Division du Québec.

QUE le maire et la directrice-générale soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

QUE la Municipalité désigne la directrice générale pour assurer la liaison et le suivi à la présente entente.

QUE la Municipalité accepte la contribution annuelle prévue à l'entente, soit un montant 160 \$ ainsi que son paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-070

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que l'immeuble ci-après désigné sera vendu à l'enchère publique, le jeudi treize avril deux mille dix-sept (13 avril 2017);

Matricule
0418-55-7045

Lot
CSGPL-398

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la Municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du Conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la Municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

QUE le Conseil municipal mandate madame Caroline Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, pour enchérir lesdits immeubles.

QUE, dans l'impossibilité de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Caroline Poirier, de représenter la Municipalité, le maire, monsieur Adrien Pellerin ou un autre membre du Conseil municipal mandaté par le maire remplacera cette dernière, si nécessaire.

Que l'enchère de la Municipalité est le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-071

PROJET DE LOI C-323 – CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RÉHABILITATION D'ÉDIFICES PATRIMONIAUX

CONSIDÉRANT que le député Peter Van Loan, porte-parole de l'opposition officielle pour le patrimoine et les lieux historiques nationaux a déposé un projet de loi C-323 d'initiative parlementaire pour la réhabilitation des lieux historiques;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvère appuie le projet de loi C-323;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chantale Beaudoin et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère demande au député de Bécancour-Nicolet-Saurel, Monsieur Louis Plamondon, de voter en faveur de la loi C-323 présenté par le député Peter Van Loan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-072

TELPAY – INSCRIPTION À TITRE DE FOURNISSEUR POUR LES PAIEMENTS DIRECTS

CONSIDÉRANT que l'entreprise Telpay a approché la Municipalité de Saint-Sylvère pour l'inscrire à titre de fournisseur pour les paiements de factures de ses clients;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Telpay est un fournisseur de paiements directs auprès de différentes institutions financières dont Manuvie;

CONSIDÉRANT que l'inscription de la Municipalité aux services de Telpay n'engendrera aucun frais pour celle-ci et permettra à plusieurs citoyens de faire des paiements par voie électronique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chantale Beaudoin et résolu :

D'autoriser l'inscription de la Municipalité de Saint-Sylvère au registre des fournisseurs de l'entreprise Telpay pour le paiement des factures par voie électronique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-073

PLAN D'ACTION MADA 2012-2017 - GALA RECONNAISSANCE

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation du plan d'action MADA 2012-2017 (Municipalités amis des aînés), une journée reconnaissance sera réalisée le 23 avril prochain à Gentilly;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

DE soumettre la candidature des personnes suivantes pour leur implication dans la communauté de Saint-Sylvère :

- Madame Marie-Reine St-Louis
- Madame Hélène Côté
- Madame Denise Rivard

De verser un montant de 75,00 \$ au Centre d'Action Bénévole de la MRC de Bécancour à titre d'aide financière pour la réalisation du Gala Reconnaissance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-074

DEMANDE D'AMENDEMENT AUX LOIS – PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague demande aux municipalités de l'appuyer dans sa demande d'amendement au Code municipal du Québec et de toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique, le tout représenté par la résolution 17-02-030 adoptée le 1er février 2017 par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

De demander au gouvernement du Québec d'amender le Code Municipal du Québec, la Loi sur les cités et villes et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du

conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député provincial Donald Martel et à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-075

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – OPTION DE MURS SÉPARATEURS

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs a demandé à la Municipalité de doter sa station d'épuration de nouveaux équipements afin de respecter les nouvelles exigences de rejet en phosphore;

CONSIDÉRANT que les ingénieurs mandatés par la Municipalité, Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki ont soumis des options à la Municipalité pour la réalisation des travaux, soit avec 1 ou 2 murs séparateurs dans l'étang ainsi que diverses possibilités pour la gestion des boues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Sylvère opte pour l'option avec seulement un (1) mur séparateur dans la partie 2 de l'étang, considérant que celui-ci suffira à la tâche pour plusieurs années et que l'ajout du 2^e mur pourra se faire, éventuellement, dans le cadre d'une deuxième phase.

QUE la Municipalité de Saint-Sylvère confirme l'implantation d'un lit de séchage pour la gestion des boues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. »

2017-04-076

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT que des travaux de mise à niveau sont prévus à la station de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'obligation de demander un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Breault et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise les ingénieurs de la firme Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Que la Municipalité de Saint-Sylvère s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-077

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – DÉPÔT DE LA DEMANDE 2017

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère désire remplacer un ponceau dans le 12^e Rang et dans la route du 16^e Rang;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal auprès du député provincial Donald Martel pour le remplacement d'un ponceau dans le 12^e Rang ainsi que dans la route du 16^e rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-078

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DES FOSSÉE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère doit effectuer le fauchage des herbes en bordure de ses voies de circulation (accotements, et la moitié des fossés) sur une distance de 76.54 kilomètres;

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer le fauchage des herbes sur le terrain des loisirs et à l'usine des eaux usées;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise *Travaux à forfait Jonathan Rivard* datée du 03 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

Que la Municipalité autorise une dépense et le paiement au montant de 5 399.90 \$ (taxes en sus) à l'entreprise *Travaux à forfait Jonathan Rivard* pour le fauchage des herbes en bordure des voies de circulation, sur le terrain des loisirs et à l'usine des eaux usées pour 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-079

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM)

CONSIDÉRANT que madame Lyne Bertrand, a quitté son poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère;

CONSIDÉRANT que madame Lyne Bertrand était la chargée de projet pour la Politique Familiale Municipale (PFM);

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas trouvé de nouveau chargé de projet et que la population ne répond pas avec intérêt au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Sylvère reporte la réalisation de la politique familiale municipale et que la subvention soit retournée aux bailleurs de fonds.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-080

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) -
REGROUPEMENT**

CONSIDÉRANT que le projet de Loi 83, adopté et sanctionné le 10 juin 2016, modifie la Loi sur la Société d'habitation du Québec afin de permettre au gouvernement de constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute municipalité régionale de comté qu'il désigne ou un office municipal issu de la fusion d'offices municipaux existants.;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère doit se prononcer sur le regroupement de son office municipal d'habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Breault et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Sylvère demande que l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Sylvère soit regroupé, s'il y a lieu, dans un premier temps avec les Offices Municipaux d'Habitation de la MRC de Bécancour et, en cas d'impossibilité, avec l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Bécancour;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-081

**LOCATION D'UN ESPACE DANS LE GARAGE MUNICIPAL -
MICHEL BREault**

La conseillère Caroline Breault, ayant déclaré son intérêt (son père est impliqué dans le dossier), ne participe pas aux délibérations et ne vote pas.

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre monsieur Michel Breault et la Municipalité de Saint-Sylvère à l'effet que la Municipalité loue à monsieur Breault un espace dans le garage municipal, situé au 231, Route de l'école, pour un certain laps de temps en contrepartie de la mainlevée totale de ses droits hypothécaires sur l'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'aucune des parties à l'entente ne retrouve ladite entente originale et signée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, dans le cadre de sa résolution d'achat du garage numéro 2015-06-123, a mentionné vouloir louer l'espace du garage à Monsieur Breault pour une période de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

Que la Municipalité prépare un bail à titre gratuit avec Monsieur Michel Breault pour l'occupation d'un espace au garage municipal pour une durée d'environ 3 ans, soit du 5 juin 2015 au 30 juin 2018.

Un vote est demandé sur la proposition. 4 votes pour, 1 vote contre, le maire s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2017-04-082

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRALE – PROCESSUS D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT qu'un processus d'embauche pour trouver un directeur général et secrétaire-trésorier est en cours et qu'un comité de sélection a été formé;

CONSIDÉRANT le maire et la directrice générale par intérim aimeraient faire une pré-rencontre avec une candidate potentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Breault et résolu :

D'autoriser le maire et la directrice générale à faire une pré-rencontre avec une candidate éventuelle et de faire un compte rendu aux membres du conseil pour la suite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-083

ABAT-POUSSIÈRE – SAISON ESTIVALE 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a demandé une soumission pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière en flocons à l'entreprise *Transport RP Mailhot*;

CONSIDÉRANT la soumission reçu de l'entreprise *Transport RP Mailhot* au montant de 3 243.00 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant de 3 243.00 \$, taxes en sus, à l'entreprise *Transport RP Mailhot*, pour l'achat et l'épandage de l'abat-poussière pour la saison estivale 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-084

DEMANDE DE MONSIEUR ANDRÉ MARTIN – RÉPARATION DES BORNES DE VIDANGE (PURGES) ENDOMMAGÉS SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que Monsieur André Martin a fait parvenir une demande écrite au conseil municipal concernant la réparation des bornes de vidange défectueuses sur le réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT que les bornes de vidange sont défectueuses depuis plusieurs années et qu'elles doivent être réparées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Beaudoin et résolu :

Que les démarches soient entreprises pour procéder à la réparation des bornes de vidange (purges) endommagées sur le réseau d'eau potable dont les travaux sont estimés à environ 3 000,00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Madame Marie-Pier Bailey dépose une pétition de 55 signatures pour l'amélioration du déneigement. Les citoyens présents à la rencontre discutent également de ce sujet.

Pendant l'intervention de madame Marie-Pier Bailey, le conseiller, monsieur Claude Beaudoin se retire à 21 h 20 et regagne son siège à 21 h 23.

Monsieur Michel Breault fait part de ses commentaires concernant l'appel d'offres pour l'entretien des pelouses et sur la location d'un espace dans le garage municipal.

2017-04-085

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Morissette et résolu :

Que le Conseil municipal lève la séance à 21 h 47.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adrien Pellerin
Maire

Caroline Poirier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN
Maire

